



Fédération  
Générale  
des Fonctionnaires  
FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS  
Tél : 01.44.83.65.55  
E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr)  
Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

---

Madame Amélie de MONTCHALIN  
**Ministre de la transformation  
et de la fonction publiques**  
Hôtel de Rothelin-Charolais  
101 rue de Grenelle  
75700 Paris

PARIS, le 24 mars 2022

Madame la Ministre,

Le Premier ministre a annoncé la fin du passe vaccinal à compter du 14 mars 2022.

Pourtant, les personnels soignants des agences régionales de santé (ARS) ou les personnels de l'Institut national des jeunes sourds (INJS) et de l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) sont toujours soumis à l'obligation à l'obligation vaccinale. Il en est de même pour les personnels de l'Education nationale comme les infirmières, les psychologues, les secrétaires médicaux, les médecins et professeurs en structures médico- sociales.

Cela a pour conséquence que des agents publics sont suspendus sans traitement depuis le 15 octobre 2021 et vivent actuellement une situation insupportable.

Pourtant, pour éviter la rupture de la continuité des soins, il est demandé à certains soignants positifs à la Covid de reprendre leur poste auprès des patients (recommandations du Haut conseil de la santé publique du 24/01/2021).

De la même manière et pour la même raison, certains agents concernés ont enfin pu reprendre leur poste grâce à un certificat de rétablissement valable 4 mois.

Ainsi, dans l'Education nationale, tant les personnels des établissements que les élèves ont besoin de ces personnels qui ne sont, depuis leur suspension, pas remplacés.

Vous n'ignorez pas que le confinement mais également la gestion de la Covid a eu beaucoup d'impact sur la santé des élèves et des personnels et, qu'en plus, les missions ordinaires ne peuvent plus être réalisées (dépistage, orientations, suivi des dossiers médicaux...).

Cela s'est d'ailleurs traduit par un vote à l'unanimité lors du dernier CHSCT ministériel de l'Education nationale demandant la réintégration immédiate de tous les personnels de l'Education nationale.

La FGF-FO considère que cette suspension sans traitement constitue une sanction inacceptable qui ne peut plus durer.

.../...

Aussi, nous vous demandons, au regard de la levée du passe vaccinal, des recommandations du Haut conseil de la santé publique, mais aussi de la souffrance et de l'épuisement des personnels, de bien vouloir réintégrer ces personnels suspendus avec versement rétroactif des traitements non versés.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Grolier', written in a cursive style.

Christian GROLIER,  
Secrétaire Général